

CIFE



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €

101, Avenue François Arago

92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

www.infe.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

Saint-Herblain, le 23 juin 2021

L'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFE s'est réunie physiquement le mardi 22 juin 2021, sous la présidence de Monsieur **Olivier TARDY**, Président du Conseil d'Administration et Directeur général de CIFE. Madame **Cécile JANICOT**, représentant permanent de la société SAS EMBREGOUR et Madame **Emilie RICHAUD-SOUCARET**, Administrateurs ont été désignés scrutateurs de séance.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient :

- 67,95 % des droits de vote en AGO (hors vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2020) et en AGE.
- 69,22 % des droits de vote en AGO (pour le vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2020)

Toutes les résolutions proposées au vote par le Conseil d'Administration ont été approuvées sans modification par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée a notamment approuvé les résolutions concernant :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 ;
- Le projet d'affectation de résultat de l'exercice 2020 ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ;
- Le renouvellement des mandats d'Administrateur de Marie-Christine THERON, Nicole DURIEUX, Daniel TARDY, Olivier TARDY et la ratification du mandat d'Administrateur de la société SAS EMBREGOUR ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la société ou des sociétés ou à certains d'entre eux ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société.

Préalablement à l'Assemblée, la société n'a pas reçu de questions écrites d'actionnaires.

Le détail des votes par résolution est disponible sur le site www.infe.fr

Enfin, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale a approuvé la mise en paiement du dividende de 0,60 euros par action le 30 juin 2021.